## COMMUNE NOUVELLE LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 10.06.2024 / 10

# **LUNDI 10 JUIN 2024 à 18 HEURES 30**

# SÉANCE PUBLIQUE AU TELECENTRE Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 36 Nombre de pouvoirs : 6 Absents sans pouvoirs : 26 Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le 10 Juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 04 juin 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la <u>Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.</u>

Etaient présents: Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Martine DESHAYES, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Colette FONTAINE, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

### Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jean-Louis DESMONTS, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mr Michel PITARD, pouvoir à Mr Roland BAUCHET
- Mme Estelle PLANCHON, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mme Isabelle VAN DER TUIJN
- Mr Yohann-Cédric TELLIER, pouvoir à Mr François GILAS.

#### Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET.

#### Absents:

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mme Géraldine DE BONAFOS
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Marianne FLORAT
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mr Philippe GUILLEMOT
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mme Virginie LAURO
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Pascale PAYNEL est désignée secrétaire de séance.

### RACHAT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN) L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A LIVAROT PLACE GEORGES BISSON

Monsieur le Maire explique que l'EPF Normandie a acquis des mains de la Commune de Livarot Pays – d'Auge, afin de procéder pendant la période de portage foncier, à la déconstruction des bâtiments existants, à savoir :

- 1. La parcelle cadastrée Section AE n°446, d'une contenance de 17a 77ca, édifié d'un ensemble immobilier anciennement à usage d'hôtel, par acte notarié du 28 décembre 2018, reçu par Maître Elise GUEDJ, au pris de 180 000,00 €, des mains de Madame Michelle PIAT née TAMBAREAU,
- 2. La parcelle cadastrée Section AE n°445 d'une contenance de 10ca, édifié d'un petit bâtiment à usage de logement d'urgence et de toilettes publiques, par acte notarié des 13 et 17 Décembre 2019, reçu par Maître David GSCHWEND, au prix de 1,00 € symbolique, des mains de la Commune de Livarot Pays d'Auge.

Conformément aux termes de la convention de réserve foncière du 09 Juillet 2018 et de son avenant en date du 06 Septembre 2019, le rachat doit s'effectuer dans un délai maximum de 5 ans, soit pour le bien désigné en point 1, avant le 28 décembre 2023 et pour le point 2, avant le 17 décembre 2024.

Suite à notre demande en date du 23 Octobre 2023 de l'alignement de l'échéance de rachat de la parcelle cadastrée AE n°446 permettant le rachat des deux parcelles au plus tard au 17 Décembre 2024, le Conseil d'Administration de l'EPF Normandie a accordé ce report par délibération du 24 Février 2024.

Les conditions financières de la rétrocession s'établissent comme suit :

Le montant total TTC est de deux cent vingt-neuf mille trois cent quinze euros et quatrevingt-onze centimes (229 315,91 euros) se décomposant :

- Pour la parcelle Section AE n°445, en valeur foncière de 1,00 €, en frais notariés pour 147,24 € et en TVA sur le prix total à 20% pour 29,65 € soit 177,89 € TTC.
- Pour la parcelle Section AE n°446 en valeur foncière de 180 000,00 €, en frais notariés et actualisation pour 10 948,35 € et en TVA sur prix total à 20% pour 38 189,67 € soit 229 138,02 € TTC.

Considérant les conditions contractuelles de cession correspondant à la convention du 09 juillet 2018 et à son avenant du 06 septembre 2019, liant la Commune de Livarot – Pays d'Auge à l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Considérant que l'avis du service France domaines en date du 09 Avril 2024,

#### Les élus auront à :

- donner leur accord pour le rachat des parcelles sis Place Georges Bisson à Livarot cadastrées Section AE n°445 et n°446 pour un montant total de 229 315,91 euros TTC comme énuméré ci-dessus,
- désigner Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE leur accord pour le rachat des parcelles sis Place Georges Bisson à Livarot cadastrées Section AE n°445 et n°446 pour un montant total de 229 315,91 euros TTC comme énuméré ci-dessus,
- DESIGNE Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 11 juin 2024.

Le Maire de la Commune,

«Livarot Pays d'Auge»

Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20240610-2024-06-11-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024